



N°7

LANTEN'EWS

Votre bulletin
d'informations communal

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2021 :

- Afin d'étendre la surface forestière, le Conseil Municipal approuve l'achat d'une parcelle d'environ 11 Ha de bois située à la sortie du village direction Mélisey.
- Le Conseil Municipal désigne Mr GUEDOT, Président de la commission Syndicale pour l'administration et la valeur des biens indivis, comme mandataire de la commune dans le cadre de la vente du presbytère.
- Le Conseil Municipal accepte la demande de l'Association des Amis de la Forêt-Telle d'emprunter les chemins communaux et de traverser quelques axes routiers de la commune dans le cadre de leur journée d'endurance équestre du 15 août 2021.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Suite à une petite erreur dans le dernier Lanten'ews, la date limite pour l'inscription sur la liste électorale est fixée au **14 mai 2021 dernier délai** pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021 (élections départementales et régionales).
La Mairie sera ouverte ce jour-là de 8H à 12H.
- **RAPPEL** : l'opération cartes avantages jeunes offertes par la Mairie est reconduite pour 2021 ; l'inscription devra se faire au plus tard le 30 juin 2021 en détaillant nom, prénom, date de naissance, situation (collégien, lycéen, apprenti) + photo. Le coupon vous a été distribué dans le précédent Lanten'ews. Elle est destinée aux enfants et aux jeunes Franc-Comtois âgés de 0 à 30 ans.
-
- Suite à l'initiative de la CCA (chasseurs de Lantenot), une matinée NETTOYAGE des bords de routes et chemins communaux sera organisée **DIMANCHE 9 MAI 2021**, RDV 9H place de la Mairie pour les volontaires (dans le respect des mesures sanitaires).
-
- Pour embellir et fleurir le village, la commune va organiser un concours de fleurissement. Si vous souhaitez y participer, nous vous invitons à venir vous inscrire en Mairie avant le 31 mai 2021.

- Suite à la vidange de l'étang communal, nous cherchons des volontaires pour des travaux légers de bûcheronnage sur les îlots de l'étang. Tout bois façonné sera récupéré gratuitement par le bûcheron. Les travaux seront à faire avant fin août. Merci de passer en Mairie pour les modalités d'inscription.
- Les horaires de la permanence du Maire le lundi soir seront dorénavant de 18H30 à 19H30.
- **RAPPEL** des horaires autorisés concernant la tonte et les engins à moteur :
 - Du lundi au vendredi : 8H30-12H & 14H30-19H30
 - Le samedi : 9H-12H & 15H-19H
 - Les dimanches et jours fériés : 10H-12H

Le Maire

David BALAUD



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE